

Intervention de Franck MORA

**Sur le rapport 44, relatif au Renouvellement de la Convention de gestion du RSA avec la CAF 94, pour la période 2022-2024.**

Cher.e.s collègues,

Au premier abord, ce **renouvellement de la convention de gestion du RSA avec la CAF 94**, tombe sous le sens, dans la mesure où il prolonge la convention existante et prend en compte les modifications intervenues depuis, au plan réglementaire et organisationnel.

**Pour autant**, les modifications mentionnées dans le rapport et la convention **sont chargées de sens**.

- Ainsi, le traitement du barème de remise de dettes sera désormais traité selon le barème de la CAF, ce qui entrainera, je cite le rapport, « *une réduction du montant des remises de dette accordées* ».
- L'autre modification inscrite dans le rapport et la convention, annonce qu'un avenant sera passé au premier semestre 2022, je cite, « *pour organiser les modalités de la diminution/suspension du versement du RSA en cas de manquement de l'allocataire à ses obligations réglementaires* ».

Soyons clairs ! Que la CAF vérifie l'exactitude et la mise à jour des données déclarées par les allocataires, afin que ceux-ci perçoivent leurs droits. Rien de plus normal !

Mais pour vous, le fonds est ailleurs.

Hier, Laurent Wauquiez, dans le journal du dimanche, rappelait sa mise en garde de mai 2011, je cite, « ***Cette question de la différence entre le travail et l'assistanat est aujourd'hui l'un des vrais cancers de la société française parce que ça n'encourage pas les gens à reprendre un travail, parce que ça décourage ceux qui travaillent*** ».

**Libre à vous, d'être obsédés par un trop plein d'assistanat et d'aides sociales**, comme si les allocataires des minimas sociaux considéraient que les aides sociales étaient une fin en soi, en se complaisant dans ce « luxe ».

Comme si, **le parcours vers l'insertion et le retour à l'emploi n'était qu'une simple formalité et affaire de volonté !**

Comme si, **les privés d'emploi n'avaient qu'à tendre les bras à Pôle emploi pour trouver l'offre leur correspondant !** Alors même qu'il est avéré et reconnu, que trop souvent, nombre de ces offres n'existent pas ou pire, sont farfelues.

Comme si, **c'était par gaieté de cœur, que près de 80 000 Val-de-Marnais non imposables sur le revenu, sollicitent chaque fin d'année le Chèque Solidarité d'un montant compris entre 30 et 60 €.**

Un **dispositif de soutien au pouvoir d'achat**, dont chacun aura observé qu'il n'est fait aucune mention, dans votre communication relative à l'annulation du 11 décembre, tenant compte de l'évolution préoccupante de la situation sanitaire.

**Cela présage-t-il de la suppression à venir de cette aide de fin d'année envers les personnes non-imposables ?**

Le problème de fond, c'est que votre **postulat antisocial ne résiste pas à la réalité.**

J'en veux pour preuve l'exemple de la Seine et Marne, département voisin.

En 2020, le **Comité départemental anti-fraude**, présidé par le Préfet et la procureure de Melun, indique avoir **contrôlé 99%** des près de 35 000 bénéficiaires du RSA.

Au final, il a été détecté 399 fraudes, soit 1,1% des allocataires. **Comme quoi !** Montant récupéré : 3,5 Millions d'€.

**Cette stigmatisation des bénéficiaires des prestations sociales - présumés coupables d'être responsables d'une dépense publique inconsidérée, elle tourne à l'obsession.**

Ainsi, le 25 novembre dernier, une tribune nationale signée par les députés Les Républicains, déplorait que **la lutte contre la fraude sociale soit absente du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale !**

Pour les signataires, je cite quelques extraits:

*« Lutter contre la fraude sociale est un impératif à la fois de justice sociale mais aussi et surtout financier. Je regrette, avec de nombreux collègues Députés, que le gouvernement n'ait pas pris la mesure de cet enjeu fondamental pour les finances publiques ...*

*... La fraude sociale, et notamment la fraude aux prestations sociales, est un phénomène malheureusement massif, à la hauteur des 800 milliards d'€ que la France dépense au titre de la protection sociale...*

*... A l'heure où les déficits se creusent et où on parle de devoir à nouveau réformer notre système de retraite. On ne peut en effet pas demander plus d'efforts aux français si on ne commence pas par stopper les tricheurs ...*

*... Comme s'il n'y avait pas urgence à stopper l'hémorragie d'argent public ».*

Alors oui, **stoppons l'hémorragie** et cessons de « jouer petit bras » pour **lutter contre la fraude !**

**Ne vous privez pas de récupérer le pactole de l'évasion et de l'optimisation fiscale, estimé entre 80 et 100 milliards d'€.**

Vous aurez notre soutien. On peut même porter un vœu ensemble.

Je conclurai mon propos,

Pour évoquer la question de l'accès au droit, car nous avons là un problème récurrent avec le non-recours.

Le législateur l'avait mis en évidence, notamment en octobre 2016, avec le rapport d'information parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux.

Il mettait notamment en évidence, que parmi les aides les plus notoires pour la population, **le taux de non-recours au RSA s'élevait en moyenne à 36%**.

Le fait qu'une personne éligible à une prestation sociale, ne la reçoive pas, c'est un vrai sujet si on entend véritablement faire reculer les inégalités.

**Agir contre le non-recours** nécessite donc à la fois, de **cesser de stigmatiser les bénéficiaires d'aides sociales**, et d'autre part, de **simplifier les démarches pour les obtenir**.

Je rappelle d'ailleurs qu'en 2016, la CAF avait mené une vaste enquête, en conduisant avec ces conseillers, plus de 250 000 entretiens auprès de personnes en situation de précarité et en dehors des dispositifs sociaux.

Et l'étude menée alors par la DREES (le service statistique public du Ministère des solidarités et de la santé), faisait apparaître que **63% des personnes en situation d'accéder à une prestation y parvenait après un entretien « rendez-vous des droits »**.

**En ces temps difficiles pour le quotidien de vie de nombreux Val-de-Marnais, il y avait assurément matière à agir dans cette direction, pour rendre effectif l'accès aux droits pour ces personnes.**

Je déplore que la convention avec la CAF 94 ne traite pas de cet enjeu majeur.

Je vous remercie de votre attention.